



Rions de Soleil

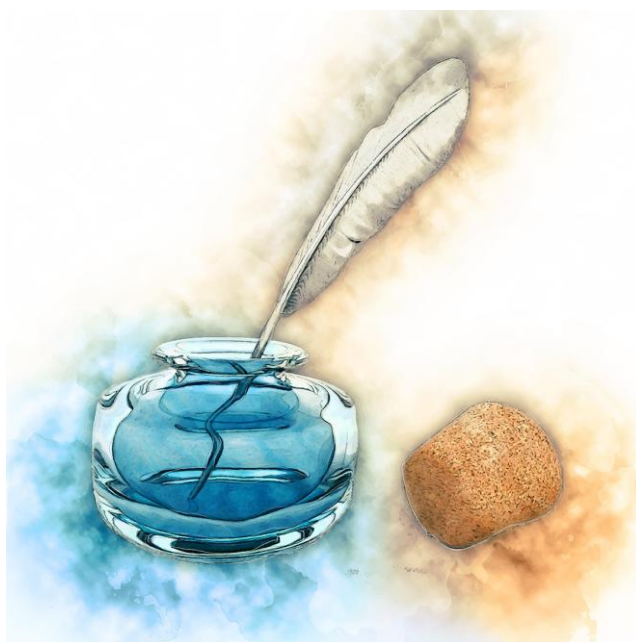
Les Aubergeries 05380 Châteauroux les Alpes
assorions@gmail.com 04 92 49 65 31

Association Loi 1901

Résidence d'auteur.trice - Printemps 2025 -

APPEL A CANDIDATURES

à déposer jusqu'au 13 mai 2024



Du 03 mars au 18 mai 2025

Dans les Hautes Alpes
Secteur de Serre Ponçon

Le contexte

L'association organisatrice

Association d'éducation populaire créée en 1995 à Châteauroux-les-Alpes, Rions de Soleil propose de nombreuses activités culturelles principalement dans l'Embrunais, et aussi dans toutes les Hautes-Alpes.

Forte de sa connaissance du territoire, du public haut-alpin, ainsi que de ses solides savoir-faire en terme d'organisation d'événements culturels et artistiques, notamment dans le domaine de la littérature, Rions de Soleil met à disposition ses compétences, ses salarié.e.s et ses bénévoles pour accompagner au mieux ces résidences d'auteur.trice.s qui représentent un formidable enjeu culturel pour notre territoire, et principalement pour la jeunesse qui bénéficie des médiations et ateliers mis en place lors de ces résidences.

L'historique

Depuis 2012, le Département des Hautes-Alpes, avec le concours de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC PACA), soutient la création littéraire et artistique en proposant chaque année une résidence d'auteur-trice sur son territoire. Depuis 2016, deux résidences annuelles sont portées par notre association. En 2022, nous avons signé un nouveau Contrat Territoire Lecture avec le département nous permettant d'organiser une troisième résidence annuelle dans le sud du département. Nous avons reçu précédemment :

2012 : Andy Carène

2018 : Florentine Rey

2013 : Marjon Mudde

2019 : Patrick Dubost et Mathilde Poncet

2014 : Annick Combier

2020 : Claire Audhuy et Marine Blandin

2015 : Sophie Braganti

2021 : Tamia Baudoin, Sandrine Dumas et Natyot

2016 : Fanny Pageaud

2022 : Joan Tauveron, Karin Huet, Anna Cosima Jentsch

2017 : Rozenn Le Berre

2023 : Grégoire Carlé ; Léo Fuster ; Anne Versailles

Les partenaires

La résidence s'organise dans le cadre d'un partenariat avec :

- la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC-PACA)
- la Bibliothèque Départementale des Hautes Alpes (BDP 05)
- L'Agence Régionale du Livre (ARL)

Elle est soutenue par un Contrat Territoire Lecture établi entre l'État, le Département et l'association organisatrice.

Objet de l'appel

Cet appel à candidature concerne l'accueil en résidence de création d'un-e auteur-trice, pour une période de deux mois et demi **du 03 mars au 18 mai 2025**, dans le département des Hautes-Alpes.

Il s'agit d'une résidence d'auteur-trice :

-ayant publié au moins un ouvrage de littérature jeunesse ou au moins un ouvrage destiné à tout type de public mais avec des thématiques accessibles au public jeunesse;

-ayant déjà publié à compte d'éditeur.

L'accueil en résidence comprend :

-70% de temps de création ;

-30% maximum d'actions de médiation proposées par l'auteur-trice pour le public.

Les médiations sont organisées par l'association Rions de soleil en lien avec les bibliothèques-médiathèques du territoire et les différents partenaires du projet.

. Bien que les médiations s'adressent à toutes les tranches d'âge, elles ciblent particulièrement les collégiens des établissements du nord du Département des Hautes-Alpes. L'objet recherché est la construction d'une réelle dynamique de territoire dans le but de renforcer l'attractivité des bibliothèques, notamment chez les publics jeunes, et de sensibiliser les collégiens, mais aussi le tout public, au travail d'écriture.

La résidence

Les objectifs

Encourager la création dans des conditions favorables

La résidence propose un cadre et un contexte en immersion. 70% du temps de résidence est réservé pour commencer ou poursuivre un travail d'écriture / création.

Favoriser la rencontre avec le public par le biais de différentes médiations

30% du temps de résidence est réservé pour les actions de médiations avec le public.

L'auteur-trice propose différents types de médiations et est autonome pour mener ces actions. L'association vient faire lien entre l'auteur-e et le public en organisant le parcours des médiations dans différents lieux et en accompagnant régulièrement l'auteur-e. Les modalités d'organisation et d'accompagnement seront à définir ensemble si besoin.

Valoriser et communiquer le travail de l'auteur-trice dans les Hautes-Alpes

Les actions de médiations sont organisées en partenariat avec les bibliothèques-médiathèques du territoire, des librairies, des structures institutionnelles, des lieux associatifs ou culturels. La résidence d'auteur-e sera communiquée par le biais de l'association ainsi que par différents médias (presses et radios locales).

Impliquer les élèves concernés dans le projet

Faire connaître et reconnaître la littérature contemporaine, impliquer l'élève dans son parcours d'éducation artistique et culturel, faire découvrir des lieux ressources (bibliothèques et librairies) et des ressources nouvelles (numériques) afin de favoriser l'accès de tous à une culture et à un référentiel commun.

Lieu d'hébergement pour la résidence

Le la résident-e sera logé-e dans un logement indépendant sur une commune de la Communauté de Communes de Serre Ponçon ou du Guillestrois Queyras.

Le lieu d'habitation reste à définir pour le printemps 2025.

Des informations supplémentaires seront disponibles en annexe dès que possible.

L'appel à candidatures

Les Pré requis

Il s'agit d'une résidence « collègue » pour un.e auteur trice ayant déjà publié à compte d'éditeur ET publié au moins un ouvrage de littérature jeunesse ou au moins un ouvrage destiné à tout type de public mais avec des thématiques accessibles au public jeunesse.

Est en lien ou non avec l'outil numérique, dans les domaines de la création littéraire ou de la bande-dessinée.

Il est également demandé à l'auteur.trice :

- de maîtriser la langue française
- d'être en mesure de nous fournir une copie de son assurance responsabilité civile
- d'être en mesure de nous fournir une dispense de précompte
- d'être titulaire d'un permis de conduire de type B et d'être véhiculé.

L'auteur-trice accepte de consacrer 70% de son temps de résidence pour commencer ou poursuivre un travail d'écriture / création.

L'auteur-trice accepte de consacrer 30% de son temps de résidence aux actions de médiations avec le public.

Ces actions auront été préalablement définies avec les partenaires et seront présentées et étayées avec l'auteur-trice, en lien avec ses thématiques et dans le respect de sa démarche littéraire et de sa personnalité. Elles peuvent se décliner selon le public, le lieu, les objectifs visés, les thématiques.

Le dossier de candidature

La candidature nécessite un dossier comprenant :

- une biographie incluant le statut juridique et professionnel de l'auteur
- une bibliographie avec des extraits d'ouvrages publiés
- une présentation du projet d'écriture / de création envisagé
- une présentation des médiations proposées en précisant de manière détaillée pour chacune : public(s), lieu(x), durée, matériel et espace nécessaire, ...
- une note sur les motivations de votre candidature
-

La date limite de réception des candidatures est fixée au 13 mai 2024.

Merci de bien spécifier résidence collègue 2025

L'envoi du dossier de candidature est demandé sous format numérique.

Ceci afin de pouvoir rapidement être transmis à l'ensemble des membres du jury de sélection.

L'envoi d'ouvrages ou de documents supplémentaires sous format papier peut se faire par courrier postale si cela s'avère nécessaire (la date du cachet de La Poste faisant foi).

Le jury de sélection

Le jury de sélection est composé des membres suivants :

- un.e représentant.e de l'association organisatrice Rions de Soleil
- un.e représentant.e de la bibliothèque départementale 05
- un.e représentant.e de l'Agence Régionale du Livre
- le.la conseiller.e Livre et Lecture de la DRAC-PACA
- un.e librairie partenaire

Les infos pratiques

Contact avec l'association organisatrice

Merci de retourner à l'association Rions de Soleil l'ensemble des pièces nécessaires à la constitution du dossier de candidature en format numérique avant le 15 avril 2024. Les candidatures seront examinées par le jury qui contactera la personne sélectionnée pour établir son inscription définitive.

Nous sommes à disposition pour toutes interrogations relatives à cette résidence. Vous pouvez nous contacter au 04 92 49 65 31 ou par courriel sur residences@rionsdesoleil.org

Composition du jury

Le jury de sélection est composé des membres listés ci dessous :

- un.e représentant.e de l'association organisatrice Rions de Soleil
- un.e représentant.e de la bibliothèque départementale 05
- un.e représentant.e de l'Agence Régionale du Livre
- le.la conseiller.e Livre et Lecture de la DRAC-PACA
- un.e librairie partenaire
-

Convention

L'association Rions de Soleil propose une convention à l'auteur-trice, détaillant les engagements de chacun et les modalités de paiement et de déroulement du projet.

Le financement

L'auteur.trice sélectionné.e se voit attribuer une bourse de résidence : 1800 € brut par mois de résidence soit 4500 € brut pour l'ensemble de la résidence.

L'association Rions de Soleil prendra en charge un seul déplacement aller/retour en véhicule personnel entre le domicile et le lieu de résidence (le remboursement des frais kilométriques sera calculé suivant les distances référencées sur le site *via michelin*).

Pour les déplacements liés aux interventions, l'auteur.trice sera généralement accompagné.e et véhiculé.e par les référents. Néanmoins, de façon ponctuelle, il pourra être demandé à l'auteur.trice de se rendre avec son véhicule personnel sur son lieu d'intervention. Le remboursement des frais kilométriques sera calculé également suivant le site *via michelin*.

Frais et équipement à la charge de l'auteur-trice

L'auteur.trice aura notamment à sa charge directe la nourriture, les déplacements locaux personnels, le téléphone et la papeterie.

Engagements consécutifs à l'obtention de la résidence

Le bénéficiaire informera l'association Rions de Soleil du déroulement des activités et créations engagées dans le cadre de cette résidence, jusqu'à échéance de cette dernière. En cas de publication de ses travaux, mention devra être faite des financeurs de la résidence. Le travail de création réalisé durant son séjour en résidence devra faire l'objet d'une restitution dans le département des Hautes Alpes dans un délai maximum de deux ans à l'issue de la résidence. L'auteur.trice s'engage à informer l'association Rions de Soleil de l'achèvement de son travail.

Le calendrier prévisionnel

Février 2024 : Diffusion de l'appel à candidature.

13 mai 2024 : Date limite de réception des candidatures par l'association Rions de Soleil.

mai 2024 : Réunion du jury et choix de l'auteur-e.

Octobre 2024 : Définition des grands axes de la résidence
Mise en lien avec l'auteur-e et les différents partenaires du projet
Mise en place du parcours des médiations

Janvier à mars 2025 : Finalisation du parcours de médiations
Organisation des accompagnements aux médiations
Communication autour de l'évènement

Du 03 mars au 18 mai 2025 : Résidence d'auteur.trice

Date à définir : Restitution par l'auteur.trice de ses travaux durant la résidence

Les contacts

Les salariés et les bénévoles de l'association « Rions de Soleil » auront plaisir à apporter à l'auteur.trice un soutien et un accompagnement pour favoriser sa découverte du département et faciliter ses prises de contact.

Association Rions de Soleil

*Muriel Richard, Hélène Parant, Anne Grosbois et Yves
Artufel*

36 rue des Aubergeries

05 380 Châteauroux les Alpes

04 92 49 65 31

residences@rionsdesoleil.org



PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES
CÔTE D'AZUR

